

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT

A'HAREI

SAMEDI 19 AVRIL 2008

14 NISSAN 5768

PESSA'H

DU DIM. 20 AU DIM. 27 AVRIL 2008

DU 15 AU 22 NISSAN 5768

41^e année

31

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Au fil des siècles: la liberté !

Deux rendez-vous nous attendent cette semaine. Et leur proximité dans le temps les éclaire, sans nul doute, l'un l'autre. C'est ainsi que vont se suivre le 11 Nissan, date anniversaire de la naissance du Rabbi, et le 14 Nissan, la fête de Pessa'h, le jour de notre libération d'Égypte. Un tel rapprochement peut sembler étonnant. Historiquement, plusieurs millénaires séparent les deux événements. Et, rituellement, si le premier est important par le lien qu'il manifeste avec toute la sagesse et la grandeur du judaïsme, le second est incomparable par la révélation Divine dont il est porteur. Pourtant, tout se passe ici comme si un rapport profond créait une sorte d'effet de miroir entre ces deux dates et que, leurs lumières propres se répondant, elles nous éclairaient avec une puissance nouvelle.

C'est qu'il y a bien des similitudes, au sens spirituel, entre les événements marqués par ces deux dates. Le 14 Nissan, en effet, n'est pas que le jour déjà bien lointain d'une sortie d'Égypte qui concerna nos ancêtres à l'aube de la naissance du peuple juif. En d'autres termes, si, dans les termes du Talmud, «l'homme est tenu de se considérer comme lui-même sorti d'Égypte», le 14 Nissan ne peut se contenter d'être la célébration, même légitime, d'une histoire ancienne. C'est dire que cette libération est aussi la nôtre. C'est dire que le message qui nous est ainsi donné est celui de la nécessité de notre libération intérieure, de la sortie de

tous ces petits exils personnels auxquels nous avons peu à peu consenti. Tant il est vrai que, bien souvent, on n'est asservi qu'autant qu'on l'accepte. Quant au 11 Nissan, il dépasse lui aussi, largement, la notion élémentaire, également légitime, d'anniversaire. Il est une date moteur qui ouvre le champ à des énergies nouvelles. Il est ce point de départ nécessaire à toutes les grandes choses. De fait, chacun est conscient de l'immense transformation connue par le judaïsme dans ces dernières dizaines d'années. Chacun sait qu'il sortit des horreurs de la deuxième guerre mondiale dans un état de désespérance qui semblait alors insurmontable. Chacun se souvient qu'en ces temps terribles où les Juifs du monde entier cherchaient des repères, le précédent Rabbi de Loubavitch, Rabbi Yossef Its'hak, puis son successeur, le Rabbi, surent poser les bases de ce qui allait être un véritable renouveau puis en guider et en accompagner un développement qui se poursuit jusqu'à ce jour – comme une authentique et irrépensible libération.

Il n'est ainsi pas étonnant que ces libérations se fassent écho au travers des âges. C'est à nous qu'il revient de vivre l'une et l'autre ici et maintenant. Car il nous faut chasser de notre cœur et de notre esprit tous ces petits renoncements qui créent la servitude et nous engager enfin dans le chemin de l'éternelle liberté, celui du temps de Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Pessa'h

Le chemin boueux

S'il avait ouvert la mer pour nous mais ne nous avait pas fait traverser sur une terre sèche, cela nous aurait suffi (Haggadah de Pessa'h)

Les lignes que vous venez de lire sont extraites du chant «Dayéno» dans lequel nous énumérons, lors du Séder de Pessa'h, les quinze bienfaits que D.ieu nous dispensa quand Il nous libéra d'Égypte et nous choisit pour être Son Peuple. Nous remercions D.ieu pour chacun de Ses actes séparément, reconnaissant chacun comme unique et particulier. C'est pourquoi nous disons : "S'il nous avait fait sortir d'Égypte mais n'avait pas puni (les Egyptiens), cela nous aurait suffi... S'il nous avait nourri de la Manne mais ne nous avait pas donné le Chabbat, cela nous aurait suffi..." etc.

Bien des commentateurs de la Haggadah sont étonnés par ce texte : qu'est-ce que cela signifie que cela nous aurait suffi que D.ieu ouvre la mer pour nous mais ne nous fasse pas traverser sur la terre sèche ? Quel aurait été le but d'ouvrir la mer si ce ne fut pour nous permettre de la traverser et d'échapper ainsi à la poursuite des armées de Pharaon ?

- **Recherche du 'Hamets** : Jeudi 17 avril à partir de 21h 35
- **Vente du 'Hamets** : Avant le vendredi 18 avril
- **Destruction du 'Hamets** : Vendredi 18 avril avant 12h 40
- **Fin de consommation du 'Hamets** : Samedi 19 avril avant 11h 30

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT A'HAREI & PESSA'H

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée du Chabbat : 20h 27

- Pessa'h 1^{er} soir : après 21h 39 • 2^e soir : après 21h 41
- Fin de la fête : 21h 42

Horaires d'entrée du Chabbat et de la fête en PROVINCE

	après/après		après/après		après/après
Strasbourg	20.05/21.16/21.20	Bordeaux	20.32/21.39/21.40	Grenoble	20.07/21.14/21.15
Lyon	20.12/21.20/21.21	Toulouse	20.22/21.27/21.28	Montpellier	20.09/21.20/21.21
Marseille	20.06/21.11/21.12	Nice	19.59/21.04/21.05	Lille	20.29/21.42/21.44
		Nancy/Metz	20.12/21.24/21.26		

à partir du dimanche 13 avril 2008

Heure limite du Chema : 10h29 Pose des Téléphones : 5h59
Fin Kidouch Levana : toute la nuit du samedi 19 au dim. 20 avril (15 Nissan)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

De plus, les quinze actes énumérés par l'auteur de la Haggadah dans Dayénou ne constituent pas simplement une liste de miracles accomplis par D.ieu dans le processus de l'Exode (dans lequel il y en eut beaucoup d'autres), mais un développement majeur dans l'histoire Juive : l'Exode lui-même, l'ouverture de la Mer Rouge, la Manne, le Don de la Torah, l'entrée en Terre Sainte, la construction du Beth Hamikdash, ces faits ont eu un impact profond sur nos vies comme Juifs jusqu'à aujourd'hui-même. Quel est donc le véritable sens de la traversée de la Mer Rouge "sur la terre sèche" ?

La plongée sous-marine autonome

Chacun de nous habite dans deux mondes, des mondes qui sont aussi éloignés l'un de l'autre que deux mondes peuvent l'être. L'un est la partie "révélée" de notre existence : notre profession, notre famille et notre vie sociale, nos pensées et nos sentiments conscients. Mais simultanément, nous habitons un monde "caché", un monde de penchants et de désirs subconscients, de vérités connues de manière innée et de convictions profondes qui voient rarement sinon jamais le jour.

Les enseignements cabalistiques et 'hassidiques se réfèrent à ces deux mondes comme la réalité de notre "terre" et de notre "mer". Sur terre, les choses sont au grand jour, à tel point qu'elles paraissent souvent déconnectées de leur environnement et de leur source de vie (en regardant une foule d'hommes d'affaire bien habillés avançant sur les trottoirs d'une ville en pleine effervescence, on a du mal à croire qu'ils tirent leur nourriture de la terre). Dans la mer, tout est immergé et caché. Au mieux, nous pouvons apercevoir des ombres de ce qui se passe près de la surface ; de ce qui se cache sous l'eau, nous ne voyons rien du tout.

Que se passe-t-il au niveau de l'individu qui est lui aussi une création en soi ? Il existe les "mondes révélés" qui incluent les réalités matérielles et physiques de même que ces réalités spirituelles qui sont révélées et accessibles pour nous. Mais au-delà de cette "terre" réside la mer mysté-

rieuse, les strates surnaturelles de la création.

Bien de la douleur et de la frustration dans nos vies viennent du fossé entre le côté "terre" et le côté "mer" de notre personnalité. Si seulement nous pouvions concilier notre vie révélée et notre moi inconscient ! Si seulement nous pouvions reconnaître notre véritable volonté et découvrir nos aspirations les plus profondes ; si seulement les innombrables choix que nous faisons chaque jour dans notre existence terrestre pouvaient refléter ce que nous sommes réellement et ce que nous désirons véritablement !

Ceci, explique la 'Hassidout, est la signification spirituelle du "partage de la mer". Quand D.ieu ouvrit la Mer Rouge, Il ouvrit également " toutes les eaux du monde ", depuis les mers physiques de la terre jusqu'aux mers individuelles de chaque âme, y compris la mer cosmique qui diffuse les plus profonds secrets de la Création. Selon les mots du Psalmiste : D.ieu "transforma la mer en terre sèche ; ils traversèrent la rivière à pied". Ce qui d'ordinaire est submergé et inaccessible devint manifeste et tangible, et traverser les profondeurs de son âme fut comme marcher sur la terre ferme.

Après que "les enfants d'Israël furent passés à travers la mer sur la terre ferme", les eaux reprirent leur cours naturel. A nouveau le monde marin fut obscurci, à nouveau le subconscient devint un lieu mystérieux et secret. Mais il y avait eu un précédent, un potentiel implanté dans nos âmes. Plus jamais la mer ne serait impénétrable, plus jamais ce qui est caché dans l'homme et ce qui est révélé ne constitueraient deux mondes séparés hermétiquement.

Avec Son ouverture des mers, D.ieu nous donna la force de pénétrer nos mers individuelles de tracer des chemins de terre sèche sur le sol des océans de nos âmes. Il nous donna ainsi la force de manifester notre moi caché dans notre vie quotidienne. Et Il transforma la mer en terre sèche, nous permettant d'aspirer à une synthèse complète entre notre essence spirituelle et notre caractère terrestre.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 13 avril - 8 Nissan

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

Lundi 14 avril - 9 Nissan

Mitsva positive n° 236 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

Mardi 15 avril - 10 Nissan

Même étude que le 9 Nissan

Mercredi 16 avril - 11 Nissan

Même étude que le 9 Nissan

Jeudi 17 avril - 12 Nissan

Même étude que le 9 Nissan

Vendredi 18 avril - 13 Nissan

Mitsva positive n° 245: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente: c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.

Samedi 19 avril - 14 Nissan

Même étude que le 13 Nissan

Dimanche 20 avril - 15 Nissan

Même étude que le 13 Nissan

Lundi 21 avril - 16 Nissan

Même étude que le 13 Nissan

Mardi 22 avril - 17 Nissan

Mitsva positive n° 232: C'est le commandement qui nous a été ordonné en ce qui concerne la loi de l'esclave hébreu.

Mitsva négative n° 258 : Il nous est interdit de vendre un esclave hébreu de la même manière qu'un esclave cananéen, à savoir de l'amener au marché pour être vendu aux enchères publiques.

Mitsva négative n° 259 : Il nous est interdit de faire exécuter par un esclave hébreu des tâches qui ne nous sont pas nécessaires, que l'on appelle "travaux rigoureux".

Mitsva négative n° 257 : Il nous est interdit d'imposer à un esclave hébreu des tâches dégradantes, comme on en exigerait d'un esclave cananéen.

Mitsva négative n° 260 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tolérer qu'un non-juif, qui vit dans notre pays, traite avec rigueur un esclave hébreu qui s'est vendu à lui.

Mercredi 23 avril - 18 Nissan

Mitsva positive n° 196 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de faire des présents à l'esclave hébreu et de l'aider au moment de sa libération, de manière qu'il ne parte pas les mains vides.

Mitsva négative n° 233 : Il nous est interdit de renvoyer les mains vides un esclave hébreu, lorsque nous le libérons, après qu'il nous a servi pendant six ans.

Mitsva positive n° 234 : C'est le commandement nous incombant en ce qui concerne le rachat de la servante juive.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

RECIT DE LA SEMAINE

Kobe, Brooklyn et... Kobe

«Mon petit-fils a dirigé un «Séder» communautaire ! A Kobe ! Pour cent cinquante personnes ! Kobe au Japon ! Mon petit-fils !»

C'était il y a quelques années de retour à Brooklyn, j'avais rencontré un des piliers de la communauté de Crown Heights, le quartier Loubavitch de New York. Cet homme - Reb Shimon - était un des plus anciens bouchers cachères des environs. Il était né en Pologne.

Dès qu'il m'avait aperçu dans la grande synagogue du 770 Eastern Parkway, il m'avait attrapé, tout excité, pour me raconter l'exploit accompli par son petit-fils, trois mois plus tôt.

Je dois avouer que j'étais moins impressionné que lui. Je comprends qu'il soit fier de son petit-fils. Je trouve incroyable qu'il se trouve cent cinquante Juifs à Kobe au Japon. Et j'admire ces tous jeunes gens qui, au lieu de profiter des vacances pour se reposer chez leurs parents et apprécier un Pessa'h sur un plateau, se rendent aux quatre coins du monde pour trouver des Juifs et leur permettre de célébrer la fête - quelles que soient les difficultés matérielles... Mais... Loubavitch fait cela depuis tant d'années !

Le fils de Reb Shimon s'est installé en Afrique du Sud: il y est l'un des émissaires les plus dynamiques du Rabbi de Loubavitch.

Je souris de façons aussi convaincante que possible, un sourire qui doit exprimer toute mon admiration ; oui, je me suis forcé à paraître impressionné alors qu'au fond de moi, je me disais que j'entendrais sûrement beaucoup d'autres comptes-rendus de ce genre.

Mais il me rattrapa tandis que je m'apprêtais à saluer d'autres amis et connaissances : «Vous ne comprenez pas ! J'y étais ! Au Japon ! Pendant la guerre ! Je suis un «Shangaïer» !»

Dans le jargon Loubavitch, un Shangaïer est un étudiant d'une des grandes Yechivot polonaises à qui un diplomate japonais, un Juste des Nations, Sugihara avait accordé un visa pour le Japon. Grâce à Sugihara, des milliers de Juifs - surtout des étudiants de Yechiva - ont pu s'enfuir vers l'est. Ainsi ils échappèrent à la folie barbare des troupes allemandes et traversèrent l'immensité de la Russie, jusqu'à arriver à Kobe, avant d'être déportés vers Shanghai où ils demeurèrent - souvent dans des conditions précaires - jusqu'à la fin de la guerre.

Dans le salon de Reb Shimon, des dizaines de photos de famille garnissent les murs : mariages, Bar Mitsva, portraits des enfants, des petits-enfants, diplômés

rabbiniques et attestations diverses. En observant les photos, vous pouvez noter les subtils changements de la mode 'hassidique (si on peut utiliser ces deux mots ensemble !) aux Etats-Unis.

Mais il n'y a qu'une seule photo en noir et blanc : un jeune homme et une jeune femme en tenue de mariée, debout devant un bâtiment en ruines. Tous deux portent l'étoile jaune avec le mot Juif écrit en lettres gothiques. «C'est ma sœur, le jour de son mariage» m'avait-il expliqué il y a de cela bien des années. «Dans le ghetto de Varsovie... C'est la seule photo qui me reste de toute ma famille : je suis le seul survivant !»

Je me souviens de cette remarque poignante et mon sourire se fige.

Il insiste : «Vous comprenez ? Il y a cinquante ans, je me trouvais à Kobe et je n'avais rien, je n'avais personne. Maintenant mon petit-fils passe Pessa'h à Kobe! J'ai entendu une fois un commentaire qui m'a frappé : Moché (Moïse) a demandé à D.ieu : «Montre-moi Ta face !» et D.ieu lui répondit : «Je te montrerai Mon dos mais Mon visage, tu ne pourras pas le voir !» Le 'Hatam Sofer (qui vécut à Presbourg il y a environ deux cents ans) explique : «Tu ne verras pas Mon visage» : si tu regardes devant, au présent, tu ne Me verras pas. Mais Je te montrerai Mon dos : en regardant en arrière, tu verras que J'étais là à tout instant. Il y a cinquante ans, je ne voyais rien ni personne, mais maintenant...»

La vie ne se lit pas comme un livre de philosophie, même s'il nous arrive des événements extraordinaires, inspirants et impressionnants. Il faut juste parfois continuer à vivre et, peut-être, plus tard on comprendra. Entre le défi et la réponse, il y a parfois un vide. A nous de le remplir par la foi, la croyance en un D.ieu que nous ne voyons pas face à face. A nous de le remplir de Torah, de Mitsvot et de bonnes actions.

Il avait perdu toute sa famille dans les ghettos et les camps. Reb Shimon était arrivé dans un pays étranger, s'était marié, avait fondé une grande famille et s'était rendu utile dans la communauté. Il n'avait pas trouvé de réponse satisfaisante à la question lancinante : pourquoi ? Pourquoi tant de souffrances et d'épreuves ? Il n'a toujours pas de réponse. Mais il a un élément de réponse : son petit-fils a dirigé un Séder communautaire à Kobe ! Pour cent cinquante personnes !

Rav Chalom Posner
chabad.org.magazine
traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva positive n° 233 : C'est le commandement qui nous incombe et selon lequel l'esclave juive doit être épousée par son maître soit par le fils de ce dernier.

Mitsva négative n° 261 : Il est interdit, à celui qui a fait l'acquisition d'une servante juive, de la vendre à autrui.

Jeudi 24 avril - 19 Nissan

Mitsva positive n° 235 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'esclave cananéen, consistant en ce qu'il reste toujours un esclave et ne soit pas affranchi à moins que son maître lui fasse perdre un œil ou une dent ou, en accord avec l'interprétation traditionnelle, un autre membre qui ne peut lui être restitué.

Mitsva positive n° 254 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer à son maître un esclave enfui de l'étranger qui s'est échappé vers le pays d'Israël, même si son maître est juif. En effet, puisqu'il s'est enfui depuis l'étranger au pays d'Israël, on ne le livre pas à ce dernier qui, au contraire, doit l'affranchir en échange d'une reconnaissance de dette écrite de sa part.

Mitsva positive n° 255 : Il nous est interdit d'offenser cet esclave qui s'est réfugié chez nous.

Vendredi 25 avril - 20 Nissan

Mitsva positive n° 243 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi d'un gardien rétribué ou d'un locataire, qui sont soumis à la même règle.

Samedi 26 avril - 21 Nissan

Mitsva positive n° 200 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de remettre son dû au salarié le jour même et de ne pas retarder cela à un autre jour.

Mitsva négative 238 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de léser un ouvrier en différant le paiement de son salaire.

Dimanche 27 avril - 22 Nissan

Mitsva positive n° 201 : Il s'agit du commandement nous incombant d'autoriser le salarié à consommer pendant son travail, des produits dont il s'occupe, à condition que ces produits adhèrent à la terre.

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Le mois de la Délivrance

Le Talmud (Roch Hachana 11a) enseigne : «Rabbi Eliézer dit : 'En Nissan ils (les Juifs) ont été libérés (lors de la sortie d'Egypte) ; en Tichri ils seront libérés (lors de la venue de Machia'h)'. Rabbi Yehochoua dit : 'En Nissan, ils ont été libérés, en Nissan ils seront libérés' ».

Le Midrach (Chemot Rabba 15 : 11) tranche selon l'opinion de Rabbi Yehochoua, que le temps de la Délivrance est en Nissan. En effet, le mois de Nissan est une période de 'Hessed, de bonté, tandis que celui de Tichri est une époque de Guevoura, de rigueur.

(d'après Séfer Hamaamarim 5700, p. 28) H.N.

FABRICANT VENTE DIRECTE
LAMYLITERIE
DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

**Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques
Système d'assemblage exclusif**
Jusqu'à

**50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés**

Ouvert du
Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr
Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

CAMPAGNE DE PESSA'H 5768

Offrez le Séder complet
aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder

au prix de 10 € l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au Beth Loubavitch :

Campagne de Pessa'h

8, rue Lamartine - 75009 Paris

LE COIN DE LA HALA'HA

Quelles sont les Mitsvot essentielles du Séder ?

Le samedi 19 et le dimanche 20 avril 2008, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Egypte. On ne pourra commencer qu'après la nuit tombée (21h 39, heure de Paris). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

Raconter la sortie d'Egypte. On le fait en lisant la Haggada. Il faut raconter à tous les participants et en particulier aux enfants. Pour éviter qu'ils ne s'endorment, on aura pris soin de les faire dormir l'après-midi et on leur fera chanter certains paragraphes de la Haggada.

Manger de la Matsa. On mange de la Matsa les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Matsa*», en plus de la bénédiction habituelle «*Hamotsi*». La Matsa du Séder sera «*Chemoura*», c'est-à-dire que, depuis la moisson, on aura surveillé que les grains de blé, et plus tard la farine, n'auront pas été en contact avec de l'eau, ce qui aurait risqué de les rendre 'Hamets. Nombreux sont ceux qui préfèrent consommer les Matsot rondes cuites à la main (et non à la machine) comme au temps de la sortie d'Egypte. Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le «*Motsi*», pour le «*Kore'h*» (le «*sandwich*» aux herbes amères), et pour le «*Afikoman*», à la fin du repas, en souvenir du sacrifice de Pessa'h qui était mangé après le repas.

Manger des herbes amères (Maror) en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On achètera de la salade romaine qu'on nettoiera feuille par feuille devant une lumière pour être sûr qu'il n'y a pas d'insecte, après l'avoir faite tremper dans de l'eau. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de «*Maror*», c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le «*Harosset*» (compote de pommes, poire et noix, avec un peu de vin) après avoir prononcé la bénédiction : «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Maror*». On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché entouré de Matsa pour le «*Sandwich de Kore'h*».

Boire 4 verres de vin au cours du Séder ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois. Les hommes et les garçons doivent s'accouder sur le côté gauche, sur un coussin, pour manger la Matsa et boire les quatre verres de vin. F.L.



SOUS LE CONTROLE DU BETH-DIN DE PARIS

Service livraison

01 43 07 83 20

PIZZAS

SUSHIS

75/79 Bd Soult
75012 Paris

STOCK PREMIUM

spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M² Hommes & Femmes

Une multitude d'offres...

Costume + Chemise + Cravate = 99 € l'ensemble
Près de 10.000 pièces de Grandes Marques à prix d'entrepôt

Cuir - Jeans - Costumes - Chemises - Chaussures - Pulls - Maille - Accessoires...

Paiement en 3 fois sans frais

25, RUE Richard Lenoir - 75011 Paris
(M^o Voltaire - Près de la Place Léon Blum)
Ouvert le dimanche de 10h à 20h - Tél: 01 43 67 51 91

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....
Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn sous l'égide du Rabbin H. Pevzner pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:
.....
.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2008 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

- Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **Lundi 14 avril 2008**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 17 avril 2008 à 19 heures**.
- Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27
- Par Internet à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **jeudi 17 avril 2008 à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.
N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.



vous propose

Spécial 11 Nissan

La Biographie du Rabbi

Ses premières années

Set de 3 DVD

Pour toute commande
01 46 83 44 85
06 67 07 82 12

Egalement disponible au Beth Loubavitch

50 € Frais de port compris
seulement

au lieu de ~~70 €~~

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT & FIN DE PESSA'H					
PARIS — ILE DE FRANCE					
• Fin de Pessa'h 1 ^{er} soir : 20h 37		• 2 ^e soir : après 21h 50			
• Fin de la fête : 21h 52					
Horaires d'entrée du Chabbat et de la fête en PROVINCE					
	après		après		après
Strasbourg	20.16/21.28	Bordeaux	20.41/21.48	Grenoble	20.16/21.23
Lyon	20.21/21.30	Toulouse	20.30/21.36	Montpellier	20.18/21.29
Marseille	20.14/21.20	Nice	20.07/21.13	Lille	20.40/21.54
		Nancy/Metz		20.23/21.35	



17^e année

Restaurant asiatique

Veille de Pessa'h - Soirée grillades exceptionnelle

Jeudi 17 avril 2008

Réservations au 01 43 79 93 67

yunpana

TRAITEUR

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.